



Association
« POUR ANDRE GERNEZ »
BULLETIN D'ADHESION POUR 2011.

Je, soussigné, NOM : PRENOM :

Adresse :

- Demande à adhérer à l'APAG, Association « POUR ANDRE GERNEZ »
- Demande que l'ensemble des propositions formulées depuis plus de 40 ans par le Docteur Gernez en matière de prévention et de traitement des maladies chroniques, soient évaluées par les structures compétentes de santé publique.
- Exige que dans les plus brefs délais l'expérimentation effectuée dans le service de toxicologie de Paris du Professeur René Truhaut, au début des années 70, soit rendue publique. Elle ouvre en effet, selon les informations en ma possession, la possibilité d'une prévention générale et active des cancers. Un grand débat national devrait s'engager.

Date : Signature :

(Ce bulletin/pétition pourra être adressé aux autorités compétentes)

(Ce volet est strictement interne à l'Association)

L'adhésion à l'Association résulte de la demande d'adhésion et de son acceptation par le Bureau de l'Association. Aucune cotisation n'est exigée. Cependant, le fonctionnement de l'Association entraîne des frais importants. Une cotisation - dont le montant reste à l'appréciation de chacun - sera la bienvenue.

Je verse une cotisation de € , à l'ordre de APAG. Un reçu légal vous sera envoyé.
 Chèque à adresser à : **APAG - 24, rue des Acacias - 62750 LOOS EN GOHELLE.**
 Ou virement bancaire à effectuer : **IBAN FR76 4255 9000 6487 6302 9583 308 BIC CCOPFRPPXXX**

Je communique pour une action optimum de l'association les renseignements suivants:
 Profession : Fonction :
 Téléphone : / / / /
 E-mail :
 Site Internet :

Je peux aider l'Association dans les domaines suivants :

Je suis intéressé par la prévention active du cancer. Je pratique la prévention active depuis (année).

Je souhaite participer à une étude sur :

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique (déclaration CNIL 1103172) et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.